

**COMPTE - RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 15 FEVRIER 2021 à 18H30**

**Présents** : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, Mme KONATE MARTIN Catherine, M. BELLOT Patrice, Mme BLONDEAU Isabelle, M. CARRASCO José, Mme BILLOIR Suzanne, M. BONNETON André, Mme FRETE Thérèse, Mme CARVALHO Michèle, M. GILLOT Jean-Pierre, Mme PIENS Antonella, M. COPPIN Franck, M. LERICHE Bruno, M. LAMY Gérard, M. LANCIEN Yves, M. CARON Joël, M. CANTRAINE Hervé jusque 19H53, Mme GONIN Sabrina, Mme COULON Nadège, Mme DOGIMONT Laurette, M. POTET Patrick, Mme GROSCAUX Marina, M. HARDY Gilles.

**Excusés** : M. CANTRAINE Hervé à partir de 19H53, Mme TIRROLLOY Carole, Mme CHARLET Valérie.

**Pouvoirs** : M. CANTRAINE Hervé à M. CALMELS Daniel, Mme TIRROLLOY Carole à Mme BALITOUT Hélène.

**Secrétaire de séance** : Mme KONATE MARTIN Catherine

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à formuler ses remarques éventuelles sur le procès-verbal du conseil du 21 décembre dernier. M. POTET demande à être nommé pour la question diverse concernant la pose d'un sapin sur la place des tilleuls. Aucune autre remarque n'étant relevée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Décisions prises en vertu des délégations données à M. le Maire par le Conseil Municipal du 08/06/2020 :

N° DIA	Propriétaire	Parcelle concernée	Superficie m <sup>2</sup>
2020-164	Consorts COURBOIN	Lieudit "l'Orme à Leu"	169 924 m <sup>2</sup>
2021-001	OPAC	AC 315	144 m <sup>2</sup>
2021-002	Mme CALDEFIE	AI 95	605 m <sup>2</sup>
2021-003	OPAC	AC 281	188 m <sup>2</sup>
2021-004	Mme KMEC	AI 296	349 m <sup>2</sup>
2021-005	Mme LISOWSKI	AH 130	409 m <sup>2</sup>

## **I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Rapporteur : M. LÉTOFFÉ**

### **1 – SECO FERTILISANTS – Cessation d'activité – Délibération**

Le tribunal de commerce de Lille a prononcé le 17 avril 2018 la liquidation judiciaire de la société SAS SECO FERTILISANTS, avec poursuite de l'activité jusqu'au 31/08/2018. La société, dont le siège social est fixé 1, rue Séverine à Ribécourt-Dreslincourt (60170) identifiée au SIRET sous le numéro 952 620 445 00013 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille, aujourd'hui représentée par Maître Julien HERMONT et Maître Nicolas SOINNE, ès-qualités liquidateurs judiciaires, est exploitant d'une unité de fabrication de produits azotés et d'engrais NPK. Ces activités relèvent du régime de l'autorisation SEVESO seuil bas au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Lorsqu'une installation classée soumise à autorisation est mise à l'arrêt définitif, que des terrains susceptibles d'être affectés à nouvel usage sont libérés et que l'état dans lequel doit être remis le site n'est pas déterminé par l'arrêté d'autorisation, le ou les types d'usage à considérer sont déterminés conformément aux dispositions de l'article R512-39- 2 du code de l'environnement :

- Maître Julie HERMONT et Maître Nicolas SOINNE ont procédé à la mise en sécurité totale du site en enlevant toutes les machines, tous les process, tous les silos de stockage... utilisés pour le fonctionnement de l'entreprise SECO Fertilisants ;
- Tous les déchets ont été éliminés, ainsi que les produits finis et les matières premières ;
- Le site de l'installation est dans un état tel qu'il ne peut pas porter atteinte aux intérêts

mentionnées à l'article L151-1 et qu'il permet un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation, à savoir un usage industriel maintenu ;

Compte-tenu de ces dispositions prises, le Conseil Municipal doit émettre un avis sur la proposition et le type d'usage futur du site.

**VOTE = 26 voix POUR (unanimité)**

## **2 – SYNTHOS CHEMICAL INNOVATIONS – Cessation d'activité - Délibération**

La société Synthos, exploite un site de production de polystyrène expansé situé à Ribécourt-Dreslincourt depuis 2016. Cet établissement est classé SEVESO « Seuil Haut » et également soumis au régime d'autorisation au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICE), notamment pour la rubrique 3410 : Fabrication de produits chimiques organiques (polymère).

Déficitaire depuis plusieurs années à cause de la surcapacité de production sur le marché en Europe, le groupe Synthos a fait le choix de cesser son activité industrielle sur le site de Ribécourt-Dreslincourt

A ce jour, Synthos prévoit la cessation d'activité partielle de son site de Ribécourt-Dreslincourt pour le 31 mars 2021

Selon les articles 512-6 et R512-39-2 du code de l'environnement, la société Synthos fait part des propositions suivantes (prises tout au long du processus de mise à l'arrêt définitif) :

- Évacuation des produits dangereux, interdiction ou limitation d'accès au site, suppression des risques d'incendie et d'explosion, surveillance des effets de l'installation sur son environnement.
- Le type d'usage futur du site proposé est un usage non sensible de type industriel conformément au zonage du PLU. En effet, en plus d'être implanté dans l'emprise de la plateforme chimique de Synthomer, le site de Synthos est situé dans la zone UI du PLU réservée à un usage industriel. L'usage proposé ne présente ainsi par d'incompatibilité manifeste avec les documents d'urbanisme applicables d'une part, et avec l'utilisation des terrains situés au voisinage du site.

Compte-tenu des propositions, le Conseil Municipal doit émettre un avis.

**VOTE = 26 voix POUR (unanimité)**

## **3 – CC2V – Pacte de gouvernance - Délibération**

Lors de leur installation, les conseillers communautaires ont voté l'adoption d'un Pacte de gouvernance entre les Communes membres et la CC2V. Le 14 décembre dernier, une proposition de projet dudit pacte a été votée à l'unanimité. (Cf pacte de gouvernance annexé)

Ce pacte de gouvernance est élaboré sur la création de :

- **Conférences des maires**, comprenant outre le Président de la CC2V qui les président, l'ensemble des maires des communes membres. Cette instance se réunira sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du Président ou, dans la limite de quatre réunions par an, à la demande d'un tiers des maires.
- **Conférences territoriales des maires** se réunissant à l'initiative du Président sur des sujets d'intérêts communautaires, c'est-à-dire concernant plusieurs communes de la CC2V, selon des périmètres géographiques et de compétences. Elles comprennent, outre le Président qui les président, les maires des communes concernées par le sujet et peuvent être consultées lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de la CC2V.

Le Conseil Municipal doit émettre, dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte, son avis.

**VOTE = 26 voix POUR (unanimité)**

#### **4 – Magasin E. LECLERC – Ouverture dominicales et jours fériés - Délibération**

Conformément à la législation en cours, M. le Président de la SAS SODIRIB Centre E. Leclerc de Ribécourt-Dreslincourt demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'ouverture exceptionnelle les jours suivants :

- Samedi 08 mai 2021 de 9H00 à 19H00
- Jeudi 13 mai 2021 de 9H00 à 18H00
- Lundi 24 mai 2021 de 9H00 à 12H30
- Mercredi 14 juillet 2021 de 9H00 à 12H30
- Dimanche 15 août 2021 de 9H00 à 12H30
- Lundi 1<sup>er</sup> novembre 2021 de 9H00 à 12H30
- Jeudi 11 novembre 2021 de 9H00 à 18H00
- Dimanche 12 décembre 2021 de 9H00 à 18H00
- Dimanche 19 décembre 2021 de 9H00 à 18H00

**VOTE = 26 voix POUR (unanimité)**

## **II – FINANCES / EMPLOI**

### **Rapporteur : Mme BALITOUT**

#### **PERSONNEL**

#### **5 – Augmentation de temps d'emploi - Délibération**

Afin de régulariser le temps de travail régulièrement effectué par des agents de différents services, il est proposé d'augmenter à compter du 1<sup>er</sup> mars le temps de travail par la création/suppression de postes :

##### Créations :

- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial à 35,00 h / semaine
- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial à 25,10 h / semaine

##### Suppressions :

- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial à 27,65 h / semaine
- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial à 18,82 h / semaine

**VOTE = 26 voix POUR (unanimité)**

#### **6 - Avancement de grades : suppression de postes - Délibération**

Lors du conseil du 16 novembre 2020, en prévision des avancements de grades, des postes ont été créés.

Il est nécessaire de supprimer les postes qui n'ont pas été pourvus à la suite du tableau des avancements de grades après l'avis de Commission Administrative Paritaire ;

Seront supprimés à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 :

- 3 postes d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35 h / semaine
- 1 postes d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 30 h / semaine
- 1 poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 27,65 h / semaine
- 1 poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 6,27 h / semaine
- 1 poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 3,67 h / semaine
- 1 poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 19,45 h / semaine
- 1 poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 23,53 h / semaine
- 1 poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 18,82 h / semaine
- 1 poste d'Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à 35 h / semaine
- 2 postes d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35 h / semaine
- 1 poste d'Adjoint Administratif à 35 h / semaine
- 1 poste d'Agent de Maîtrise à 35 h / semaine
- 1 poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 30 h / semaine
- 3 postes d'Adjoint technique à 35 h / semaine
- 1 poste d'Adjoint technique à 30 h / semaine
- 2 postes d'Adjoint technique à 26,27 h / semaine
- 1 poste d'Adjoint technique à 28,67 h / semaine
- 1 poste d'Adjoint technique à 21,30 h / semaine
- 1 poste d'Adjoint technique à 25 h / semaine
- 1 poste d'Adjoint technique à 20 h / semaine
- 1 poste d'Assistant Socio-Educatif principal à 28 h / semaine
- 1 poste d'Animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35 h / semaine
- 1 poste d'Adjoint d'animation à 35 h / semaine

**VOTE = 26 voix POUR (unanimité)**

### 7 - Mise à jour du tableau des effectifs - Délibération

Suite aux suppressions et créations de postes des points n°1 et 2, des délibération 2020-132 du 16/11/2020, 2020-169 du 21/12/2020 et 2020-17 du 21/12/2020, le tableau des agents titulaires et stagiaires sera le suivant à compter du 01/03/2021 :

TABLEAU DES EFFECTIFS PAR GRADE A COMPTEUR DU 01/03/2021		
AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES		
Désignation du grade	Nb de postes	Temps d'emploi
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>		
Directeur Général des Services Emploi fonctionnel	1	35 h
Attaché	2	35 h dont 1 non pourvu
Rédacteur Principal 1ère classe	2	35 h
Rédacteur	1	35 h
Adjoint Administratif principal 1ère classe	2	35 h
Adjoint Administratif principal 2ème classe	6	35 h
Adjoint Administratif	1	17,50 h
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>		
Ingénieur	1	35 h non pourvu
Technicien principal 2ème classe	1	35 h non pourvu
Technicien	1	35 h non pourvu
Agent de Maîtrise principal	6	35 h dont 1 non pourvu
Agent de Maîtrise	3	35 h dont 1 non pourvu
Adjoint Technique Principal 1ère classe	1	30 h

	5	35 h
	1	30 h
<b>Adjoint Technique Principal 2ème classe</b>	1	28,67 h
	2	26,27 h
	1	25,00 h
	1	21,30 h
	1	20 h
	15	35 h dont 1 TP et 1 non pourvu
	1	33,84 h
<b>Adjoint Technique</b>	1	30 h
	1	26,72 h
	1	26,27 h
	1	25,10 h
	1	23,53 h
	1	22,50 h
	1	21,73 h
	1	21 h non pourvu
	1	20 h
	1	19,45 h
	1	16,03 h non pourvu
	1	14,45 h
	1	9,27 h
	1	6,27 h
	2	3,67 h
<b>FILIERE CULTURELLE</b>		
<b>Bibliothécaire</b>	1	35 h non pourvu
<b>Adjoint du Patrimoine Principal 1ère classe</b>	2	35 h
<b>Adjoint du Patrimoine</b>	2	35 h
<b>FILIERE SOCIALE</b>		
<b>Éducateur de Jeunes Enfants</b>	1	35 h
<b>Assistant Socio-Educatif de classe exceptionnelle</b>	1	28 h
<b>Auxiliaire de Puériculture Principal 1ère classe</b>	1	35 h
<b>Auxiliaire de Puériculture Principal 2ème classe</b>	3	35 h dont 2 non pourvus
<b>ATSEM Principal 2ème classe</b>	1	35 h
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>		
<b>Chef de Service Principal 1ère classe</b>	1	35 h
<b>Brigadier Chef Principal</b>	2	35 h
<b>FILIERE ANIMATION</b>		
<b>Animateur Principal 1ère classe</b>	1	35 h
<b>Animateur Principal 2ème classe</b>	1	35 h à TP
<b>Adjoint d'Animation Principal 2ème classe</b>	4	35 h
<b>Adjoint d'Animation</b>	3	35 h
	<b>96</b>	<b>(dont 12 non pourvus)</b>

**VOTE = 26 voix POUR (unanimité)**

## FINANCES

### **8 - Matériel moins de 500 € - Délibération**

Le budget communal a souvent des factures d'investissement dont le montant total est inférieur ou égal à 500 € TTC.

La M14 fixe la liste des biens constituant des immobilisations par nature. Le contenu de cette liste peut être complété, sous réserve que ces biens revêtent un caractère de durabilité et ne figurent pas explicitement parmi les comptes de charges ou de stocks.

Ce complément doit faire l'objet d'une délibération cadre annuelle. La délibération cadre est enrichie, le cas échéant, en cours d'année par délibération expresse.

Il est proposé de compléter la nomenclature par les biens suivants pour permettre leur imputation en section d'investissement :

I. Administration et services généraux :

- 1) Mobilier : tous types de sièges, tables, porte manteaux, tableaux, panneaux affichage, plaques signalétiques, placards, armoires, drapeaux, tout mobilier.
- 2) Bureautique-informatique : clé USB, antivirus, carte mémoire, switch, souris, câbles réseau, unité centrale, logiciel et progiciels, périphériques, rétroprojecteur, clavier, tout matériel informatique.
- 3) Matériel de bureau : agrafeuse, calculatrice, tableau, machine à étiqueter, lampe.
- 4) Téléphonie : téléphone.
- 5) Alarme : boîtier alarme, badge.

II. Matériel ateliers municipaux :

- 1) Outillages et matériels techniques : échelle, escabeau, outils, machines, lame de déneigement, accessoires automobiles.

III. Voirie et réseaux :

- 2) Voirie : bouches d'égout, poubelles, panneau, potelet, couvercles de regards.
- 3) Mobilier urbain : tout mobilier urbain.

IV. Eclairage public : lampadaire, mats, petits accessoires.

**VOTE = 26 voix POUR (unanimité)**

**9 - Renouvellement bail 395 bis rue de Paris – Délibération**

Le bail du 395 bis rue de Paris arrive à terme. La société LD pilotage souhaite continuer à louer le local. Il est proposé de signer un nouveau bail pour un loyer mensuel révisé de 731,54 €. Celui-ci serait pour une durée de 9 ans, résiliable tous les trois ans.

**VOTE = 26 voix POUR (unanimité)**

**10 - Débat d'orientation budgétaire - Délibération**

M. Gérault prend la parole pour présenter le débat d'orientation budgétaire.

Celui-ci reprend le contexte économique international, européen et français avec la loi de Finances pour 2021. Puis il revient sur les finances de la Commune et expose les projets à venir. Il est consultable en Mairie sur simple demande.

**VOTE = 26 voix POUR (unanimité)**

Départ de M. CANTRAINE.

**III – COMMUNICATION**

**11 - Modification du règlement intérieur de la médiathèque - Délibération**

Compte-tenu des modifications de tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021, de la nécessité d'apporter des précisions et des modifications au règlement après 3 ans de fonctionnement de la médiathèque, de la nécessité d'ajuster les horaires d'ouverture au tout public de la médiathèque et d'adapter les tarifs pour faciliter l'accès à la médiathèque au plus grand nombre, conformément au manifeste de l'Unesco, il convient de modifier certains points du règlement intérieur de notre médiathèque.

Le Conseil Municipal doit donner son accord sur ces modifications.

**VOTE = 26 voix POUR (unanimité)**

### **12 - Renouvellement convention Conseil départemental de l'Oise – Délibération**

Il s'agit de renouveler la convention entre le département de l'Oise, via la médiathèque départementale, et la commune de Ribécourt-Dreslincourt (ces conventions sont établies pour 3 ans), tenant compte de l'évolution des missions des bibliothèques.

Cette convention fixe les engagements réciproques, à savoir :

#### **Pour la médiathèque départementale de l'Oise, garantir :**

- une assistance technique
- le prêt de collections
- la formation
- l'animation
- la communication

#### **Pour la commune de Ribécourt-Dreslincourt, respecter les recommandations, en matière de :**

- moyens affectés à la médiathèque (le local, le personnel...)
- fonctionnement de la médiathèque (horaires d'ouverture, règlement intérieur...)
- communication
- contrat d'assurance

Cette convention est à retourner signée dès que possible, accompagnée des pièces ou renseignements demandés :

- La délibération du conseil municipal stipulant la création de la médiathèque
- Le règlement intérieur voté par le conseil municipal
- La description du local affecté à la médiathèque
- Les adresses postales et électronique de la médiathèque
- La description de l'équipe de la médiathèque.

L'avis du Conseil Municipal est nécessaire.

**VOTE = 26 voix POUR (unanimité)**

### **13 – Médiathèque : Animation Chats...pitres - Information**

**Présentation de l'animation *Chats...pitres*, programmée à la médiathèque Roland Florian du 13 mars au 10 avril 2021.**

Cette animation, a été conçue et imaginée en partenariat avec 3 autres médiathèques du territoire et la médiathèque départementale de l'Oise, en novembre dernier, autour d'un programme commun. Les conditions sanitaires nous ont obligées à renoncer à cette animation, sous sa forme initiale. Pour autant, la médiathèque Roland Florian, a pris l'option d'honorer les engagements pris auprès des artistes et de décaler en mars-avril 2021, certaines des animations prévues à l'origine dans ses locaux, à savoir :

- L'exposition *Toi, mon chat*, du 20 mars au 17 avril. 41 illustrations originales où « chattes et chats sont sublimés par le trait vibrant des pastels de l'artiste Pascale Belle de Berre », extraites du livre éponyme, écrit par Dominique Brisson, publié aux Editions axonaises, Cours Toujours éditions.

Cette exposition a donné lieu à un contrat avec les éditions Cours toujours, pour :

- un mois de location, pour un montant de 1000 euros.
- une rencontre tout public avec l'éditrice Dominique Brisson, le 20 mars, pour un montant respectant la charte des auteurs-illustrateurs, soit 323 euros, auquel s'ajoutent les frais de déplacement.

- Cette rencontre fera l'objet, si les conditions sanitaires nous le permettent, d'une retransmission en live, permettant une intervention à distance du public, le 20 mars prochain, orchestrée par Le Loup production pour un coût de 150 euros

Pour autant, afin de nous garantir, même en cas de confinement strict ou d'accès limité aux médiathèques, de maintenir l'animation, la proposition est donc de l'imaginer accessible à distance si les conditions sanitaires nous y obligent mais la prévoir également en présentiel si cela était autorisé (selon le déroulé précité).

**L'animation à distance** suppose de proposer au public une visite virtuelle de l'exposition et une rencontre tout public, avec l'éditrice Dominique Brisson, enregistrée en amont. C'est Le loup production qui créera ces événements, qui seront diffusés aux jours et horaires prévus initialement, soit le 20 mars à 15h30. Le coût de cette prestation s'élèvera à 150 euros.

#### **14 – Médiathèque - Convention ciné soupe - Délibération**

L'association des Rencontres Audiovisuelles, située à Lille, se consacre depuis 1998 aux nouvelles images via différents axes : la diffusion, l'éducation à l'image et l'innovation.

Elle fait découvrir et sensibilise aux courts-métrages par le biais d'animations itinérantes, tel le Ciné soupe, dispositif que la médiathèque de Ribécourt-Dreslincourt accueillera pour la 3<sup>ème</sup> fois, le 10 mars 2021, organisé en deux étapes, à savoir une projection de courts-métrages, suivie d'un temps d'échanges portant tant sur les techniques que sur le fond.

Deux séances sont programmées, la 1<sup>ère</sup> est une séance scolaire, en début d'après-midi, favorisant le partenariat avec les deux lycées professionnels de la Commune, et la seconde, en début de soirée, à destination d'un tout public, dès 8 ans, qui s'achève par une dégustation de soupe.

Le coût de la prestation s'élève à 1050 euros.

Le Conseil Municipal doit se prononcer pour la signature de ladite convention.

**VOTE = 26 voix POUR (unanimité)**

#### **15 – Bilan INFO LOCALE 2020 - Information**

En raison de la crise de la COVID 19, seuls deux numéros de l'Info Locale ont été édités en 2020 : juillet et novembre.

La conception graphique du Journal Municipal a été réalisée par l'entreprise Metta Impressions de Jonquières. L'impression a été confiée à Alliance Partenaires Graphiques de Laon (2100 exemplaires/par numéro).

Un guide « Infos Pratiques 2020 » - 4 pages était prévu dans le numéro d'avril. Suite à la crise sanitaire, le numéro d'avril n'a pas pu paraître. Il a été décidé que le guide « Infos pratiques » serait inséré dans le numéro du mois de novembre 2020.

TOTAL / CONCEPTION ET IMPRESSION : 7049, 40 euros

juillet 2020 : 3224,40 € / novembre : 3825 €

Depuis 2004, la Municipalité de Ribécourt-Dreslincourt a fait le choix de financer en partie l'Info Locale par la publicité. A l'intérieur, vous pouvez trouver quatre types d'encarts :

1/8 page, 1/4 page, 1/2 page et la page entière.

Pour l'année 2020, le prix des encarts a été défini lors du Conseil Municipal de novembre 2019 (en TTC).

1/8 page	1/4 page	1/2 page	1 page
103 €	187 €	250 €	378 €



### **Les annonceurs :**

Nous avons eu 18 annonceurs différents dans nos deux revues (1 de plus que l'an dernier).

**La fidélisation :** 9 annonceurs ont choisi d'insérer une publicité dans nos deux numéros (1 de plus qu'en 2019) : CA2E, Pompes Funèbres Langlois, Pompes funèbres GINARD, Degauchy, LD Pilotage, LECLERC, Demont Electricité, Eurovia et SER.

### **Les publicités :**

- 14 annonceurs pour le numéro de juillet
- 14 annonceurs pour le numéro de novembre

### **Pour l'année 2020, nous avons recueilli (TTC) :**

juillet 2020	novembre 2020	TOTAL
2303 €	2200 €	4503 €

**Les 3 numéros de L'Info Locale ont coûté 2546,40 euros TTC. (Prix de la conception/impression - encarts publicitaires)**

### **L'INFO LOCALE EN 2021 :**

#### **3 parutions sont prévues :**

- mars
- juillet
- novembre avec guide pratique

Si nous éditons 3 numéros en 2021, pour les entreprises qui choisiront d'insérer un encart publicitaire dans chacune de nos revues, le dernier encart publicitaire de l'année sera facturé moitié prix.

Pour l'année 2021, le prix des encarts a été défini lors du Conseil Municipal de novembre 2020 (en TTC). En raison du contexte économique particulièrement difficile pour les entreprises, il reste identique aux tarifs de 2020.

### **Tarifification encarts publicitaires 2021 (en TTC)**

1/8 page	1/4 page	1/2 page	1 page
103 €	187 €	250 €	378 €

### **16 – Bilan site internet 2020 - Information**

**En 2020, le site a enregistré 16 851 visites. 75 037 pages ont été consultées.**

En 2019, le site avait enregistré 17 140 visites. 68 179 pages avaient été consultées.

**A savoir :** Les données du site ont été perdues du 26 mai au 16 juin dernier, après la mise à la poubelle (numérique) de notre compte par notre ancien prestataire. Nous avons pu récupérer notre compte mais toutes les données depuis la création du site en 2011 avaient été perdues. Après un mail envoyé à google, nous avons pu récupérer l'ensemble des données sauf pour la période du 26 mai au 16 juin 2020.

**Nous pouvons donc considérer que la fréquentation du site en 2020 est équivalente à celle de 2019. Nous pouvons aussi constater que davantage de pages ont été consultées, soit une augmentation de 10,2% en une année.**

**En moyenne, l'internaute reste 2mn21 sur le site et 2,57 pages sont consultées.  
Record de fréquentation :**

- **Dimanche 15 mars 2020 – 273 visites**

Ce chiffre s'explique par deux choses : l'allocution télévisuelle du Premier Ministre la veille avec la mise en place du 1<sup>er</sup> confinement et le 1<sup>er</sup> tour des élections Municipales.

- **Mardi 24 novembre – 218 visites**

Mise en ligne de l'INFO LOCALE N°36 sur le site.

**En 2019 record de fréquentation – 14 juillet 2019 – 320 visites**

**Comment arrive-t-on sur le site ?**

Dimension principale : Default Channel Grouping Source/Support Source Support Autre -

Tracer les lignes Dimension secondaire Type de tri Paramètre par défaut

Source/Support	Acquisition			Comportement			Conversions		
	Utilisateurs	Nouveaux utilisateurs	Sessions	Taux de rebond	Pages/session	Durée moyenne des sessions	Taux de conversion par objectif	Objectifs réalisés	Valeur de l'objectif
	16 853 % du total: 100,01 % (16 851)	16 504 % du total: 100,04 % (16 497)	29 254 % du total: 100,01 % (29 252)	50,49 % Valeur moy. pour la vue: 50,49 % (0,01 %)	2,57 Valeur moy. pour la vue: 2,57 (0,00 %)	00:02:21 Valeur moy. pour la vue: 00:02:21 (-0,01 %)	0,00 % Valeur moy. pour la vue: 0,00 % (0,00 %)	0 % du total: 0,00 % (0)	0,00 \$US % du total: 0,00 % (0,00 \$US)
1. google / organic	12 725 (74,47 %)	12 376 (74,99 %)	22 833 (78,05 %)	49,42 %	2,62	00:02:33	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
2. (direct) / (none)	2 801 (16,39 %)	2 718 (16,47 %)	4 338 (14,83 %)	62,24 %	2,09	00:01:25	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
3. bing / organic	430 (2,52 %)	376 (2,28 %)	702 (2,40 %)	42,74 %	2,84	00:02:28	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
4. m.facebook.com / referral	395 (2,31 %)	383 (2,32 %)	452 (1,55 %)	32,08 %	3,29	00:02:17	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
5. bottraffic.host / referral	96 (0,56 %)	96 (0,58 %)	96 (0,33 %)	0,00 %	2,00	00:00:05	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
6. qwant.com / referral	94 (0,55 %)	89 (0,54 %)	133 (0,45 %)	30,83 %	3,11	00:02:14	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
7. l.facebook.com / referral	91 (0,53 %)	78 (0,47 %)	102 (0,35 %)	27,45 %	3,22	00:01:44	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
8. ecosia.org / referral	88 (0,52 %)	86 (0,52 %)	128 (0,44 %)	50,00 %	2,21	00:01:34	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
9. com.google.android.googlequicksearchbox / referral	73 (0,43 %)	56 (0,34 %)	90 (0,31 %)	48,89 %	3,20	00:01:52	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
10. fr.search.yahoo.com / referral	58 (0,34 %)	53 (0,32 %)	76 (0,26 %)	39,47 %	2,63	00:02:33	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)

Afficher les lignes : 10 Accéder à : 1 1 à 10 sur 76

Ce rapport a été généré le 08/01/2021 à 10:47:48. - Actualiser le rapport

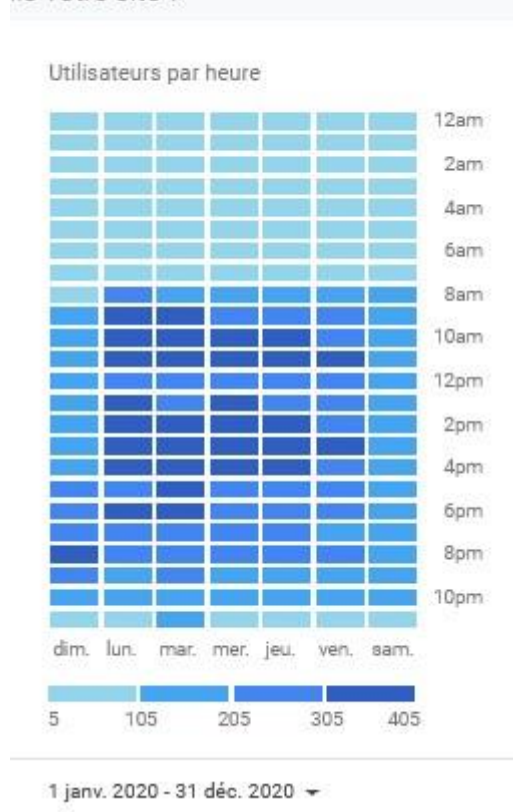
L'internaute arrive sur le site par l'utilisation d'un moteur de recherche puis en tapant directement l'adresse du site dans la barre d'adresse.

## Fréquentation : jours/horaires

Le site est davantage consulté en début de semaine (lundi et mardi). Le samedi et le dimanche, celui-ci enregistre une nette baisse de la fréquentation.

Au niveau des tranches horaires, le site est principalement consulté le matin 10h/12h et l'après-midi : 14h/16h

À quel moment les utilisateurs visitent-ils votre site ?



## Les pages les plus consultées en 2020

## Les pages les plus consultées en 2019

Page	Pages vues	Valeur de la page
/	22 379	0,00 \$
/demarches-administratives-2/	5 534	0,00 \$
/actualites/	3 134	0,00 \$
/publications/	2 211	0,00 \$
/galerie/	1 582	0,00 \$
/perischool/	1 515	0,00 \$
/paiements-en-ligne/	1 392	0,00 \$
/passeport-et-carte-didentite/	1 362	0,00 \$
/les-associations/	1 226	0,00 \$
/college-lycees-enseignement-specialise/	1 202	0,00 \$

1 janv. 2020 - 31 déc. 2020

[RAPPORT SUR LES PAGES](#)

Quelles pages vos utilisateurs visitent-ils ?

Page	Pages vues
/	19 769
/demarches-administratives-2/	7 601
/paiements-en-ligne/	2 460
/galerie/	1 946
/publications/	1 777
/les-associations/	1 431
/garderie-multi-accuei...istantes-maternelles/	1 206
/evenements/	1 080
/liens-utiles/	1 062
/actualites/	1 020

1 janv. 2019 - 31 déc. 2019

[RAPPORT SUR LI](#)

**Comme en 2019, le site est en premier consulté pour les démarches administratives (passeports et CNI).** En raison du confinement, moins de titres d'identité ont été instruits par nos services (limitation des déplacements et impossibilité de voyager dans certains pays), ce qui peut expliquer la baisse de fréquentation de cette page.

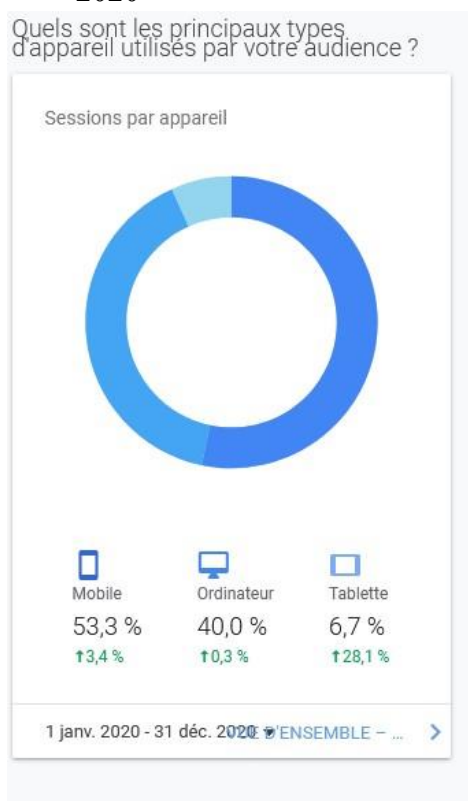
- La rubrique « actualités » a été très consultée en raison de la crise sanitaire. Les administrés se sont rendus dans cette rubrique pour connaître l'organisation des services depuis le premier confinement de mars.

- Une nouvelle rubrique est apparue en juillet 2020 : my peri'school. My peri'school est un portail à destination des familles pour les inscriptions et le paiement en ligne des services liés à l'enfance : ALSH, Périscolaire et Restauration Municipale. Un lien a été créé sur le site en page d'accueil pour accéder le plus facilement possible au portail, my peri'school.
- Concernant la garderie Multi-Accueil, les familles ont pu utiliser la rubrique paiement en ligne jusqu'en 2020. A partir de 2021, un portail « My Babiz » (même prestataire que my peri'school) sera mis en place pour les familles fréquentant ce service. Un lien sera aussi mis en place sur la page d'accueil comme pour le portail, my peri'school.

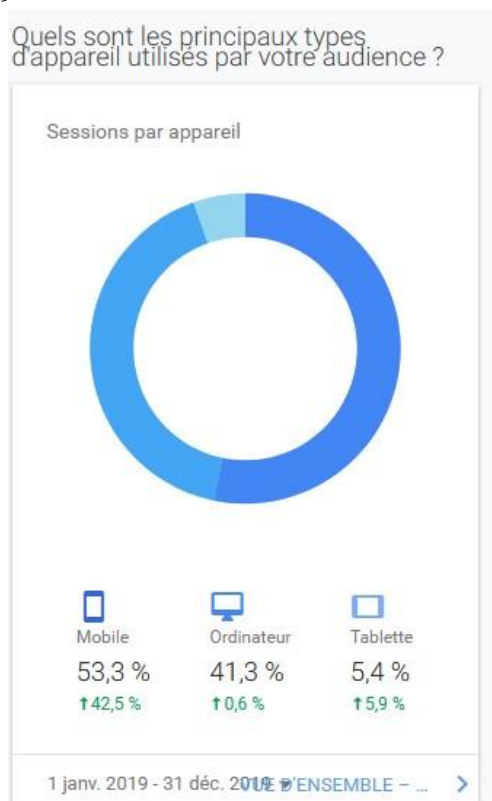
Les publications en ligne (INFO LOCALE) ont été davantage consultées.

### Quel appareil utilise-t-on pour se rendre sur le site ?

2020



2019



Les chiffres de 2020 sont équivalents à ceux de 2019. Le site est majoritairement consulté sur un mobile (53,3%), la consultation sur ordinateur a légèrement diminué (40%). La consultation via une tablette reste très faible (6,7%), mais elle a légèrement augmenté par rapport à 2019.

#### Pour 2020 :

- La fréquentation du site reste stable mais davantage de pages ont été consultées
- Ce moyen de communication a été très utile durant la période de crise sanitaire
- En raison de la non-organisation de plusieurs événements, peu de photos ont été intégrées en 2020

#### Objectif 2021 :

- Augmenter la fréquentation du site pour atteindre entre 19 000 et 20 000 visites
- Intégrer plus de photos en fonction de l'actualité

#### **IV - QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour épuisé et aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 20H40.